



Rapport CHST 4^e trimestre 2024

Organe : Comité Hygiène et Sécurité du Travail

Ref. Doc.: Rapport CHST 4e Trimestre 2024

Date: 27/12/2024

Page 1/7

IFO

RAPPORT REUNION CHST 2024

POUR LE QUATRIEME TRIMESTRE

INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO

Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi le 27 décembre, de 16h00 à 17h30, il s'est tenu dans la salle de réunion de la direction générale de l'Industrie Forestière de Ouesso, sous la présidence de Monsieur Charles MADZOU MBANI, Chef du personnel, le Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail, conformément aux dispositions combinées des articles 137 de la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 portant Code du Travail en République du Congo et celles de l'arrêté n°9030 du 10 décembre 1986.

Etaient présents :

1. TSIKAYASSI MBANI Cédric : Superviseur HSE
2. EKEGNI Désiré : Assistant Major du CMS
3. TATI Chérubin Cabral : Assistant du Chef du Personnel
4. MPOMBA KANDOT Eloi Cesar : Personne Ressource
5. MOMBA DOCAPEL : Personne Ressource
6. ITOUA ONDZE Caliste : Délégué du Personnel
7. MOSSA OMBANDZA Innocent : Délégué du Personnel
8. OKANDZE OBA Guy Roland : Délégué du Personnel

Ordre du jour :

- I- Politique Générale de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail,
- II- Bilan des activités menées tout au long de l'année 2024,
 - a- Les inspections,
 - b- Evaluation des visites médicales réalisées en 2024,
 - c- Statistiques des accidents enregistrés en 2024 par secteurs d'activités, Analyse et perspectives
- III- Elaboration d'un programme activités à menées en 2025.

I- **De la politique Générale de l'Entreprise en matière de prévention.**

La sécurité, la santé et le bien être des travailleurs constituent la première préoccupation de l'Industrie Forestière de Ouesso.

IFO a toujours manifesté sa détermination dans ce domaine en mettant des ressources nécessaires pour garantir dans ses installations, la sécurité des personnes et des biens et réduire les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement. Cet engagement s'exécute en respectant la réglementation nationale et internationale, des normes internationales dans un élan continu d'amélioration des conditions de travail et process.

L'industrie Forestière de Ouesso se donne l'ambition de « Zéro accident et maladie professionnelle », par le renforcement d'une culture S.S.E. commune et la conduite d'une politique active de prévention des risques à tous les niveaux de l'entreprise :

- La Direction Générale et tous les chefs de service intègrent la sécurité comme une clé de la performance de leurs équipes
- Tous les salariés sont acteurs au quotidien de leur sécurité et doivent appliquer les consignes de sécurité inhérentes à leur poste de travail

- IFO offre des formations à ses employés afin de s'assurer que chacun possède les connaissances et les compétences nécessaires pour exécuter de façon sécurisée leur travail
- Elle communique et sensibilise ses employés sur les obligations en Santé-Sécurité-Environnement.

Dans sa politique environnementale, Ifo s'engage à prévenir tout risque de pollution, à réduire les déchets issus de son activité ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, toute initiative locale en matière de protection de l'environnement est à encourager.

Cette démarche d'amélioration continue passe également par une responsabilisation individuelle et collective à tous les niveaux de compétences.

L'industrie Forestière de Ouessou est disposée de fournir dans la mesure du possible les ressources nécessaires afin d'accompagner toute initiative en rapport avec la santé et sécurité au travail.

II- Du bilan des activités menées tout au long de l'année 2024.

a- Les inspections

Plusieurs visites d'entreprise pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels ont été réalisées afin de prévoir des plans d'actions efficaces et minimiser l'incidence en cas de survenance d'accident de travail. Nous pouvons noter entre autres :

- L'inspection du site industriel (Lamellé Collé, les nouveaux séchoir et l'atelier de récupération), réalisée le 29/03/2024.
- L'inspection de l'Atelier Lamellé Collé à l'issue d'une réunion spéciale convoquée le 23/04/2024 à la suite d'un accident grave.
- La visite générale des usines et ateliers effectuée le 28/06/2024
- L'inspection du site Biochar et Centre médico-social (CMS) effectuée le 27/09/2024.

Après analyse des rapports issus des réunions CHST 2024, il ressort qu'un grand nombre de mesures préconisées à l'issue de ces inspections ont été réalisées, grâce à la politique mise en place par la direction générale ayant pour objectif de garantir la santé et sécurité du personnel.

Nous pouvons citer :

- L'acquisition d'un radar de mesure de vitesse pour la dissuasion des comportements véreux des chauffeurs ;
- L'acquisition des éthylotests électroniques professionnels et mise en place d'une procédure de contrôle de l'alcoolémie au travail ;
- Prise de note de service règlementant l'accès des véhicules ou mobylettes privés dans le site industriel ;
- Dotation organisée des EPI ordinaires et spécifiques en fonction des postes,
- Montage des systèmes sécurisés sur les machines à potentiel élevé de risque d'accident,
- Renforcement de l'éclairage au niveau des machines et le système d'aération au Lamellé collé et atelier affûtage,
- Mise en place des protocoles d'utilisation de chaque machine,
- Intensification ¼ d'heure sécurité,

- Délocalisation de l'infirmierie qui s'est retrouvée après extension la section production plots, dans une zone de conflit,
- Délocalisation de la fontaine d'eau pour minimiser le risque d'accident,
- Construction des sanitaires de LC,
- Curage des caniveaux et séparateurs des eaux usées,
- Dotation des salariés évoluant au lamellé collé des T-Shirts pour éviter la transpiration à grosses gouttes pouvant occasionner les maladies de la peau,
- Renforcement des pictogrammes de sécurité au sein du site industriel,
- Organisation du stockage des déchets médicaux mal incinérés en attendant l'acquisition d'un incinérateur moderne.

b- Evaluation des visites médicales réalisée en 2024

Sur ce point, les résultats sont très encourageants. Cela est justifié par une adhésion collective pour cette activité dont l'importance n'est pas à démontrer. Aussi par l'élargissement du plateau technique du CMS avec l'acquisition des nouveaux appareils ayant permis la réalisation des visites médicales plus approfondies. Nous avons pu réaliser au cours de cette année 2024 :

- Visites pré-embauche : **271** salariés
- Visites périodiques : **722** salariés IFO et **323** salariés LCPG
- Visites spécifiques : **97** salariés IFO et **43** salariés LCPG
- Visites retour congés : **423** salariés

c- Statistiques des accidents enregistrés en 2024 par secteur d'activités, Analyse et perspectives

Année	Secteur d'activité	Accidents avec Arrêt de travail	Accidents sans Arrêt de travail	Total
2024	Forêt	59	7	66
	Usines	213	74	287
TOTAL				353

Après analyse des données, il ressort **353** accidents de travail enregistrés au cours de cette année 2024, parmi lesquels 09 accidents graves dont 02 mortels à l'abattage.

Cette situation très préoccupante a nécessité une action concertée et immédiate afin de proposer des approches plus réalistes afin de trouver une synergie entre la production et la sécurité pour rester toujours dans la dynamique de notre engagement commun qui est de "Zéro accident de travail et maladie professionnelle".

L'objectif pour 2025 est de réduire le taux enregistré en 2024 à 50%, et atteindre le seuil de zéro accident grave.

Ainsi, il a été préconisé à court terme, la formation de renforcement des capacités des responsables opérationnels des équipes dans la gestion des aspects de sécurité, en leur donnant les techniques d'animation et de suivi de consignes sur le terrain et renforcer le système de contrôle.

A cela, s'ajouterait, la mise en place des audits interne régulier sur le terrain par le service HSE, pour le suivi des indicateurs de performance dans le domaine de la sécurité.

III- Elaboration d'un programme d'activités à menées en 2025.

Quel que soit l'importance de ses ressources, nulle organisation au monde ne peut soutenir une offensive sur plusieurs fronts à la fois.

Tenant compte de quelques irrégularités constatées il est nécessaire que les efforts soient fournis à tous les niveaux pour les faire disparaître. Un programme d'activité a été élaboré afin de donner une impulsion nouvelle à cette institution au cours de cette nouvelle année.

Celui-ci se focalisé essentiellement sur la formation des animateurs, la sensibilisation permanente sur la prévention des risques et maladies professionnelles, le contrôle régulier des EPI etc.

Ci-joint en annexe, le programme d'activités 2025 adopté à l'unanimité après amendements.

PROGRAMME D'ACTIVITES CHST 2025

Période	Activités à mener	Date réunion/Evaluation
1 ^{er} Trimestre 2025	✚ Réunion de concertation avec les chefs de service	Jeudi 10/01/2025
	✚ Formation des chefs d'équipe des ateliers dans la gestion des aspects de sécurité	Samedi en février 2025
	✚ Formation des chefs d'équipe des usines dans la gestion des aspects de sécurité	Samedi en février 2025
	✚ Formation interne des membres du CSHT pour améliorer les interventions lors des contrôles sécurité trimestriels	Mars 2025
	✚ Inspection de la base vie de Liouesso et Formation des chefs d'équipe des sections de l'exploitation.	Mars 2025
	✚ Rapport	
2 ^e Trimestre 2025	✚ Elaboration du calendrier des visite périodique et inspection du site industriel.	Avril 2025
	✚ Point sur les accidents de travail du 1 ^{er} trimestre et évaluation des visites médicales annuelles	Jun 2025
	✚ Rapport	
3 ^e Trimestre 2025	✚ Evaluation des observations du 1 ^{er} et 2 ^e Trimestre	Septembre 2025
	✚ Evaluation des visites médicales annuelles	
	✚ Point sur les accidents de travail et maladies professionnelles	
	✚ Rapport	
4 ^e Trimestre 2025	✚ Bilan des activités mené en 2025	Entre Noël et le jour de l'an 2025
	✚ Rapport Annuel	



Rapport CHST 4^e trimestre 2024

Organe : Comité Hygiène et Sécurité du Travail

Ref. Doc.: Rapport CHST 4^e Trimestre 2024

Date: 27/12/2024

Page 6/7

Conclusion :

Le bon rendement d'une société est conditionné par l'amélioration des conditions de travail qui implique à l'évidence que soit en premier lieu intensifiée la lutte contre les accidents de travail et les maladies professionnelles au moyen de la vulgarisation des mesures d'hygiène et de sécurité. cela passe impérativement par le bon fonctionnement et la meilleure prise d'initiative du Comité Hygiène et Sécurité.

Fait à Ngombé le 27 décembre 2024



Le Président du Comité
Charles MADZOU MBANI

Copie :

- ✓ DDT/ Sangha
- ✓ Archives



Liste de présences :
Réunion CHST 4^{eme} Trimestre

Date : 27/12/2024
Lieu : Salle de réunion
Heure : 16h00-17h30

N°	Mle	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	SIGRATURE
1	6201	TSIKAYASSI CÉDRICK	Superviseur HSE	
2	1133	MODDOR Cyrille	DP	
3	5522	MOMBA DOCAPAL	chef de camp	
4	5321	TATI chebami C	Amstaut du ep.	
5	3482	MADZOU MBANI ch.	C.P	
6	1525	ITOUA ONDRE C	DP	
7	1702	MPOUMBA KANDOT EC	Coordinateur Constr MAJOR CMS	
8	629	EKEGNI-desire		
9	1983	OKandzé oba Guy R	DP	
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				